

PV n°2023/009

Membres en exercices : 13

Présents : 10

Procurations : 3

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille vingt-trois, le 20 décembre à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Le Burgaud, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Membres présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien

Membres absents : MORU Roland, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, MONCOSI BUSQUE Anaïs

Procurations : MORU Roland à BEAUD Edvine, FRANCOIS-MILHORAT Valérie à FOUCART Gauthier, MONCOSI BUSQUE Anaïs à TORTEL Thierry

Secrétaire de séance : BEAUD Edvine

Le quorum étant atteint à 19H, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur accord pour traiter le point 6 « Délibération sur le nom de l'adressage du Clos des Bons Enfants II » avant le point 4 « Avis du conseil municipal projet centrale photovoltaïque » car ce dernier va prendre plus de temps. Il précise aussi que le point 5 « Récupération compte ASA Le Burgaud » est annulé ce soir par la trésorière.

Les conseillers approuvent.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023.

Lecture faite, et sans remarques et questions des conseillers présents, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ D'adopter le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de procès-verbal présenté ;

Après lecture du procès-verbal par le Maire ;

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 13 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien
- Procuration : MORU Roland, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, MONCOSI BUSQUE Anais

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 est adopté.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD

2. Régularisation annuelle du RPI - Cantine

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-après :

Coût du repas facturé par CRM : 2.79€ TTC
Nombre de repas pris à Saint-Cézert : 3193
Nombre de repas pris à Le Burgaud : 3252

La Commune de Saint-Cézert doit donc la somme de 9073.08€ à la Commune de Le Burgaud.

La Commune de Le Burgaud doit donc la somme de 8908.47€ à la Commune de Saint-Cézert.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ de voter la régularisation de la restauration scolaire en ce sens

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-2 et suivants ;

Vu la convention établissant le regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de Le Burgaud, Saint-Cézert et Belleserre ;

Considérant qu'il revient d'établir une régularisation annuelle des repas de la cantine entre les communes pris au cours de l'année scolaire 2022-2023 dans les cantines de Le Burgaud et Saint-Cézert ;

Après en avoir délibéré, et voté à la majorité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 11 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien
- Procuration : MORU Roland, MONCOSI BUSQUE Anais

- Contre – 2 ;

- Présents : FOUCART Gauthier
- Procuration : FRANCOIS-MILHORAT Valérie

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

La régularisation de la restauration est adoptée conformément au rapport présenté ci-dessus.

Article 2 :

Charge le Maire de procéder au mandatement et aux titres.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD

3. Régularisation annuelle du RPI – Charges de fonctionnement

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-après :

Pour la Commune de Le Burgaud,

- Les charges de personnel s'élèvent à 118 435,63€
- Les charges à caractère général à 20 731,17€
- Les charges financières à 5 645,03€

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 144 811,83€. Le nombre d'enfants scolarisés est de 95.
Le coût par enfant s'élève à 1524,34€.

Bellesserre a 4 enfants scolarisés à l'école élémentaire ; la commune doit donc à Le Burgaud la somme de 6 097,34€
Saint-Cézert a 29 enfants scolarisés à l'école élémentaire ; la commune doit donc à Le Burgaud la somme de 44 205,72€

Pour la Commune de Saint-Cézert,

- Les charges de personnel s'élèvent à 88 433,69€
- Les charges à caractère général à 9 999,35€
- Les charges financières à 557,67€

Mairie de Le Burgaud 1 place de la Mairie- 31330 Le Burgaud

Tél : 05 61 82 67 26 courriel : mairiedeleburgaud@orange.fr

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 98 990,71€. Le nombre d'enfants scolarisés est de 39. Le coût par enfant s'élève à 2 538,22€.

Bellesserre a 1 enfant scolarisé à l'école maternelle ; la commune doit donc à Saint-Cézert la somme de 2 538,22€
Le Burgaud a 27 enfants scolarisés à l'école maternelle ; la commune doit donc à Saint-Cézert la somme de 68 532,03€

Monsieur le Maire précise qu'il y a un surcoût par rapport à l'année dernière concernant le delta entre ce que Le Burgaud va verser à Saint-Cézert et ce que Saint-Cézert va verser à Le Burgaud de + 6000€ environ.

Madame Nathalie BUZZINO demande si c'est 6000€ moins les enfants de Bellesserre ; **Monsieur le Maire** lui répond que oui.

Monsieur le Maire précise que le coût par enfant est plus élevé à Saint-Cézert car il s'agit de l'école maternelle et que les besoins en fonctionnement ne sont pas les mêmes qu'en élémentaire ;

Monsieur Julien ZANETTI demande s'il y a des projets de delta pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire informe qu'il doit rediscuter avec Saint-Cézert concernant la garderie c'est-à-dire que les enfants de maternelle résidents à Le Burgaud aillent en garderie à l'école élémentaire et que les primaires résidents à Saint-Cézert aillent en garderie à l'école maternelle.

Les deux communes sont pour ce projet par contre **Monsieur le Maire** explique que c'est sous réserve qu'il n'y ait pas un problème en termes de personnel.

Monsieur le Maire explique que les parents sont partagés car certains ont peur que leurs enfants soient perturbés par un changement d'école dans la même journée ; par contre pour les fratries c'est un avantage car les parents n'auront plus besoin d'aller sur les deux écoles récupérer leurs enfants.

Monsieur le Maire souhaite en rediscuter lors d'un prochain conseil car si le projet est validé cela ne prendra effet qu'à la rentrée scolaire 2024.

Monsieur le Maire explique que rien n'est arrêté et qu'il faut d'abord regarder les effectifs, le personnel, ... c'est à discuter, à débattre ultérieurement.

Monsieur le Maire explique qu'il avait été envisagé de faire un sondage auprès des parents pour connaître leur avis ; il demande aux conseillers si ce doit être maintenu sachant que le sujet a été délibéré par les deux mairies avec quelques réserves tout de même. Lui-même n'est pas contre d'avoir l'avis des parents

Madame Emmanuelle OULET CORBERA et **Madame Nathalie BUZZINO** sont d'accord car les parents sont les principaux concernés.

Monsieur le Maire se pose la question par rapport à l'étude surveillée ; à savoir si les enfants concernés par ce service ne vont pas être perturbés par l'arrivée des maternelles.

Madame Maryse VISSIE dit que déjà il faudrait connaître le nombre d'enfants concernés.

Monsieur le Maire dit que pour l'instant pour la rentrée 2024 c'est compliqué de connaître l'effectif par rapport aux inscriptions, etc.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ de voter la régularisation des charges de fonctionnement en ce sens.

Le Conseil Municipal de Le Burgaud,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-2 et suivants ;

Vu la convention établissant le regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de Le Burgaud, Saint-Cézert et Belleserre ;

Considérant qu'il revient d'établir une régularisation annuelle des charges de fonctionnement entre les 3 communes ;

Après en avoir délibéré, et voté à la majorité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 11 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien
- Procuration : MORU Roland, MONCOSI BUSQUE Anais

- Contre – 2 ;

- Présents : FOUCART Gauthier
- Procuration : FRANCOIS-MILHORAT Valérie

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

La régularisation des charges de fonctionnement est adoptée conformément au rapport présenté ci-dessus.

Article 2 :

Charge le Maire de procéder au mandatement et aux titres.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD

5. Récupération compte ASA Le Burgaud

Monsieur Gauthier FOUCART informe que la trésorière Madame Cadret a envoyé un courrier à la mairie pour expliquer qu'avec la dernière délibération faite au conseil précédent, il n'y a pas besoin d'en refaire une pour récupérer la somme.

Ce point ne sera donc pas délibéré.

Mairie de Le Burgaud 1 place de la Mairie- 31330 Le Burgaud

Tél : 05 61 82 67 26 courriel : mairiedeleburgaud@orange.fr

6. Délibération sur le nom de l'adressage du Clos des Bons Enfants II

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que les travaux du nouveau lotissement sont avancés et qu'il convient, désormais, de choisir un nom de rue.

Ce choix a une importance pratique et capitale : elle va permettre aux différents opérateurs d'inscrire la rue dans leurs plans et réseaux.

Monsieur le Maire propose « Impasse d'Empeyroutet » en rapport à la proximité du « Lieu-dit d'Empeyroutet ».

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ de nommer la voirie Impasse d'Empeyroutet pour le lotissement dit « le Clos des Bons enfants II »

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

- Pour – 13 ;

- Présents : ZANETTI Laurent, BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Julien
- Procuration : MORU Roland, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, MONCOSI BUSQUE Anais

- Contre – 0 ;

- Abstention – 0 ;

DELIBERE

Article 1 :

La voirie du lotissement dit « le Clos des Bons enfants II » est nommé Impasse d'Empeyroutet.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD

4. Avis du conseil municipal projet centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de centrale photovoltaïque sur la commune.

Il explique qu'ils ont déjà discuté de ce projet et qu'une réunion avait été faite avec le porteur du projet. De plus, il a envoyé des documents aux conseillers en amont de ce conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre en connaissance pour pouvoir poser les questions voulues.

Ce sujet est à nouveau abordé car il y a eu quelques changements au niveau des retombées fiscales sachant qu'il y a une volonté de l'Etat de déployer ce type de projets autant sur les toitures, que par l'installation des centrales solaires au sol ou flottantes, ainsi que d'autres dispositifs de production d'énergie renouvelable.

Il explique aux conseillers qu'il leur a envoyé ces documents surtout pour qu'ils aient l'information sur les retombées fiscales dimensionnées par rapport à la centrale qui sont de 84 000€ par an durant la vie du projet.

Monsieur le Maire explique que ce qui a changé au niveau de la fiscalité, c'est qu'une partie allait quasiment dans sa globalité à la Communauté de communes ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Le foncier non bâti, lui, reste le même puisqu'il s'agit de terres agricoles.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA dit que ce n'est pas ce qu'il y a écrit sur les documents envoyés.

Monsieur Julien ZANETTI confirme en disant qu'il est écrit sur les documents que ça passe en foncier bâti et **Madame Emmanuelle OULET CORBERA** précise qu'il y a les taxes d'aménagement.

Monsieur le Maire précise qu'il y a le foncier bâti sur la partie transformateur, sur l'emprise au sol.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA indique qu'il s'agit tout de même de 48 000€ de taxe d'aménagement.

Monsieur Julien ZANETTI demande comment est justifié ce montant en sachant qu'il s'agit de terres agricoles.

Monsieur le Maire explique que les terres restent classées agricoles.

Madame Nathalie BUZZINO ne comprend pas pourquoi. Elle ajoute que d'après ce qu'elle a compris la PAC ne verse plus les subventions quand il s'agit de panneaux photovoltaïques mais que c'est NEOEN qui compense la perte de subventions.

Monsieur le Maire lui confirme que c'est vrai car ça reste en terres agricoles.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA lui dit que ça ne peut pas être en terres agricoles et en foncier bâti en même temps.

Monsieur le Maire lui répond que toutes les installations annexes à la centrale sont en foncier bâti.

Madame Nathalie BUZZINO explique que les deux documents reçus pour un projet de si grande importance ne suffisent pas pour avoir un avis éclairé et donner une réponse objective. Elle a travaillé sur le sujet de son côté.

Monsieur le Maire dit qu'il voulait poser la question pour que le conseil puisse donner un avis aux services de l'Etat. Il explique aux conseillers que s'ils n'ont pas assez d'éléments ce soir de le dire et le sujet sera à nouveau abordé ultérieurement avec plus d'éléments si besoin. Il demande aux conseillers d'apporter leurs questions en support afin que tous aient le même niveau d'informations et puissent juger de leur avis sur la faisabilité du projet sur la commune ou pas.

Monsieur Olivier FRADET précise qu'il y a des éléments à apporter mais il faut prendre en compte aussi l'avis personnel sur le projet.

Monsieur le Maire dit que pour pouvoir donner un avis personnel sur le sujet il faut demander des éléments. Il est surpris car il s'attendait à plus de questions de la part des conseillers sur ce sujet.

Madame Nathalie BUZZINO indique que les documents sont incomplets et faux ; en effet sur le camembert il y a un total de 83 000€ alors qu'il est écrit 84 000€. C'est faux donc c'est compliqué de comprendre.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA et Monsieur Olivier FRADET précisent que la répartition n'est pas bonne.

Madame Nathalie BUZZINO indique que les CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée) des entreprises doivent s'arrêter en 2027 selon une disposition du gouvernement. De ce fait si le projet met longtemps à se construire et si d'autres projets arrivent pour aller vers 2027, elle pense que la commune ne verra jamais cette cotisation et se demande qu'est la part de CVAE que la commune risque de perdre car en 2027 plus rien ne sera versé. Elle se pose aussi la question des évolutions, en positif ou en négatif, des autres taxes. L'estimation donnée n'est pas suffisante pour elle pour avoir un avis.

Elle pose une question concernant la taxe d'aménagement ; celle-ci n'est pas versée pendant tout le projet mais seulement pendant deux ans.

Monsieur le Maire lui répond que c'est normal.

Madame Nathalie BUZZINO trouve que la répartition de la Communauté des Communes par rapport à la commune est complètement inégale (51% Comcom et 21% département soit un total de 72% pour ces deux parties contre 27% seulement pour la commune). Et surtout, elle se demande ce que cela va générer à la commune en retour.

Monsieur le Maire explique que dans la fiscalité du département il peut y avoir une partie indirecte pour les subventions car la fiscalité fait partie de leur budget.

Madame Nathalie BUZZINO explique que pour elle entre éléments faux et mal présentés, c'est une présentation bâclée. Cela lui pose question de la confiance qu'elle peut avoir en NEOEN ; elle n'est pas sereine.

Monsieur Olivier FRADET dit qu'elle n'est pas la seule dans ce cas.

Madame Nathalie BUZZINO évoque les mesures de compensation collective agricole « les jardins partagés », ce qui est bien car ça fait partie de leur programme. Seulement d'après le sondage que la mairie avait mis en place en 2020 concernant ce sujet seul 14% des administrés avaient répondu qu'ils pourraient y consacrer 1 à 2 heure par semaine ; elle ne trouve pas cette compensation utile.

Elle explique que le projet de « jardins partagés » ne fait pas l'unanimité car que ce soit côté conseillers ou associations personne ne veut prendre le dossier en mains. Pour elle, il faut rediscuter des mesures de compensation.

Concernant la participation au financement d'un préau et d'un dépose minute équipés de panneaux solaires à l'école élémentaire, il y a juste une ligne inscrite sur le document sans explication ni montant ce n'est pas suffisant du tout.

Madame Nathalie BUZZINO donne son avis sur les projets photovoltaïques en France car elle n'a pas assez d'éléments sur le projet concernant la commune. Elle trouve les projets de photovoltaïque sur les sols agricoles sont inutiles ; il suffit de mettre des panneaux sur les friches industrielles et là où il y a déjà du béton pour atteindre les objectifs de production d'énergie électrique demandés par le gouvernement. Il faut laisser la terre tranquille. Elle fait un rapport détaillé de tout ce qu'elle pense par rapport à ce projet.

Entre autres, elle trouve que les agriculteurs, en développant l'agrivoltaïsme, vont devenir des producteurs d'énergies, des sous-traitants industriels et perdre leur fonction première de cultiver ou nourrir les animaux.

Monsieur le Maire lui répond que des agriculteurs le font déjà.

Madame Nathalie BUZZINO lui dit que ce n'est pas pour ça que c'est bien car on perd des terres arables.

Monsieur Gauthier FOUCART précise que dans ce cas-là on peut aussi mettre en cause les hangars de grande surface sur les terres agricoles et qui souvent ne servent pas à grand-chose.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA lui dit que ce n'est pas les mêmes surfaces.

Madame Nathalie BUZZINO explique qu'il n'y a pas assez de recul pour connaître la véritable qualité de la pousse de l'herbe sous les panneaux et l'incidence sur le bien-être animal.

Elle se pose beaucoup de questions concernant le futur de ce projet (les déchets, la valeur économique et agronomique des terres, etc...)

Elle ne se dit pas contre le photovoltaïque car ça peut être une énergie décarbonée parfaite pour le réchauffement climatique mais elle est contre les centrales photovoltaïques sur les terres agricoles.

Elle pense qu'il eut y avoir des propositions alternatives ; il est possible de recenser les sites artificialisés dégradés sur la commune ou les toitures adaptés à la pose de panneaux afin de proposer un projet plus collectif qui soit au bénéfice de toute la commune et non pas à des intérêts privés et des investisseurs. Elle ne met pas en cause l'agriculteur dans ce projet mais les investisseurs qui profitent de la situation.

Madame Nathalie BUZZINO souhaiterait que la mairie propose un débat public afin de connaître l'avis des administrés de la commune sur ce projet.

Elle pose les questions suivantes aux conseillers :

- Est-ce que ce projet est vraiment ce qu'ils souhaitent pour la commune ?
- Est-ce qu'ils veulent faire de la commune une usine de production électrique ?
- Est-ce qu'ils veulent empêcher le développement des jeunes agriculteurs ou arrêter le monde rural ?

Madame Nathalie BUZZINO s'adresse à **Monsieur le Maire** en lui disant que sa position sur ce projet ne doit pas être facile car il a des affinités avec les porteurs de projet ; alors ça ne doit pas être évident de dire oui ou non. Elle aimerait que malgré tout il est le courage politique de se poser la question sur le fait de privilégier les intérêts privés au détriment du collectif.

Madame Nathalie BUZZINO aimerait qu'après tout ce qu'elle vient de dire au sujet du projet ; le conseil prenne le temps de réfléchir et ne fonce pas tête baissée. Elle remercie l'assemblée pour leur attention.

Un tour de table est fait pour recueillir l'avis de tous les conseillers.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA félicite **Madame Nathalie BUZZINO** et pose les deux questions suivantes :

- Quelle campagne allons-nous laisser à nos enfants ?
- Est-ce que le Conseil Municipal aujourd'hui est prêt à vendre son âme au diable pour de l'argent ?

Monsieur Christian CUQ est assez d'accord avec tout ça ; il trouve aussi qu'il y a un manque de clarté dans les informations données et que **Madame Nathalie BUZZINO** a soulevé les bonnes questions. Il précise ne rien avoir contre le porteur de projet ni être contre à 100% mais il s'interroge.

Madame Maryse VISSIE explique ne pas avoir étudiée le sujet comme **Madame Nathalie BUZZINO** mais elle est pour le photovoltaïque. Elle ne comprend pourquoi ce serait plus problématique que les hangars qui se construisent partout sur les terres agricoles avec des panneaux photovoltaïques sur les toits car là aussi il y aura des déchets.

Monsieur Gauthier FOUCART explique que les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie allant de 30 à 50 ans en moyenne et qu'ils sont recyclés entre 94 et 95% pour refaire d'autres panneaux. C'est-à-dire qu'il n'y a que 5 à 6% de matières qui ne sont pas réutilisables alors que pour une voiture il y a 25% qui n'est pas recyclable.

Il dit que cela fait un an que le sujet est abordé et que c'est la troisième ou quatrième fois que le vote repoussé. Il entend le choix de tout le monde mais il est agacé que le sujet soit encore repoussé.

Il explique que dans ce cas, il faut interdire à la commune toute construction qui touche au photovoltaïque tant qu'ils n'auront pris de décisions sur ce projet car il ne comprend pas pourquoi d'autres projets photovoltaïques seraient accordés et pas celui-là.

Pour lui, la commune ne devrait pas à avoir donner son avis sur ce genre de projet car ce ne sont pas des professionnels.

Madame Edvine BEAUD explique que personnellement elle n'a pas eu le temps de regarder tous les documents. Elle n'est pas contre le projet car le photovoltaïque ne la dérange pas.

Monsieur Thierry TORTEL explique avoir écouté attentivement tout ce qui s'est dit et il est d'accord sur certaines choses mais pas d'autres. Il a vu un reportage sur le sujet et pour lui il n'y a que des avantages. Cela permet aussi au porteur du projet d'avoir un revenu confortable par la suite et il pourra laisser quelque chose à ces enfants par la suite.

Monsieur Olivier FRADET trouve le document transmis faux. Il est contre ce projet ; il ne comprend pas pourquoi « gâcher » des hectares de terres agricoles avec des panneaux photovoltaïques alors que ça peut se faire sur des bâtiments.

Monsieur Julien ZANETTI trouve que de nos jours le profit prend le dessus sur tout. Il s'inquiète de l'augmentation du prix du foncier à cause de cette rentabilité et de comment cela va être géré dans l'avenir. Il se questionne sur la transmission de ces champs de panneaux photovoltaïques. Il pense aussi à la qualité paysagère pour les habitants autour. Il a peur de la dépendance des investisseurs autant pour les agriculteurs que pour la commune.

Monsieur le Maire explique que son point de vue est partagé. Il est conscient du problème de l'aspect paysager de ce type d'installation. Il pense que le manque de confiance de certains conseillers concernant le projet était déjà là avant ces documents. Il dit vouloir éclaircir ces points avec NEOEN.

Il s'agit d'un avis à donner de la part de la commune et non de statuer si le projet doit se faire ou pas.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA pensait que le conseil donnerait son avis après enquête publique et réunion publique.

Monsieur le Maire dit ne pas avoir saisi que les conseillers voulaient en débattre sans forcément donner un avis immédiat avant d'avoir une opinion plus globale des administrés dans le cadre d'une enquête et d'une réunion publique. Ils auront peut-être des éléments supplémentaires par rapport à ce qui sera notifié sur le registre d'enquête publique par les habitants. Il invite les conseillers à lui faire parvenir leurs interrogations pour qu'il puisse leur apporter des réponses. Il est favorable aux énergies renouvelables.

Monsieur Gauthier FOUCART demande si concrètement ce soir ils vont faire une motion pour continuer le projet ou pas oui si encore une fois ils ne vont rien faire. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises et rien n'avance.

Monsieur le Maire demande si certains ont besoin d'éléments supplémentaires ou de l'avis des habitants avant de se décider. Il explique connaître un éleveur qui a des panneaux photovoltaïques au sol et il propose d'aller le rencontrer, de voir les installations et même d'aller voir le Maire et ses conseillers pour savoir comment se passe ce projet. Il est aussi important de rencontrer les habitants de cette commune pour connaître leur avis.

Madame Nathalie BUZZINO donne son avis défavorable pour aujourd'hui.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA demande si le Conseil doit statuer ce soir.

Monsieur Gauthier FOUCART dit qu'il faut faire la motion. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une délibération mais d'une motion et que ce n'est pas la même chose. Il faut juste donner son avis à savoir si la commune est favorable au projet ou pas.

La décision finale ne sera pas prise par la commune car il s'agit seulement d'un avis.

Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers.

- **Avis favorable - 7 :**
 - o Présents : BEAUD Edvine, FOUCART Gauthier, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse
 - o Procuration : MORU Roland, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, MONCOSI BUSQUE Anais
- **Avis défavorable – 4 :**
 - o Présents : BUZZINO Nathalie, FRADET Olivier, OULET CORBERA Emmanuelle, ZANETTI Julien
- **Abstention – 2 :**
 - o Présents : ZANETTI Laurent, CUQ Christian

La Motion est favorable.

Monsieur le Maire propose d'attendre les conclusions de l'enquête et de la réunion publique avant de rédiger le courrier d'avis aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD

L'ordre du jour est maintenant terminé.

7. Points et questions diverses

- Centre de loisirs :

Monsieur Julien ZANETTI informe que des parents se plaignent du centre de loisirs du Burgaud. Ils lui ont rapporté qu'il y avait apparemment de gros soucis au sein de la structure. On lui a parlé d'éventuels départs d'enfants de l'école.

Monsieur le Maire explique qu'il a proposé de recevoir les parents concernés le 11 janvier. Il fera un retour aux conseillers.

Monsieur Julien ZANETTI demande si c'est possible de savoir ce qui se passe.

Monsieur le Maire explique que le sujet a été abordé en réunion CCAS. Il ne va pas rentrer dans le débat ce soir il attend la réunion avec les parents d'élèves.

Monsieur Gauthier FOUCART explique que **Monsieur le Maire, Madame Edvine BEAUD** et lui-même se sont occupés des soucis. Les parents concernés ont été reçus. Ils ont aussi rencontré les élus de Launac afin de faire une convention avec

eux mais ils ne sont pas favorables pour l'instant. Ça fait deux mois qu'ils sont en attente d'une réponse malgré les relances.

Monsieur Julien ZANETTI demande s'il s'agit de remettre le centre de loisirs à Launac.

Monsieur le Maire explique que c'est pour trouver une solution aux parents concernés.

Monsieur Gauthier FOUCART explique que ces familles ne sont pas aidées financièrement par la commune car les enfants sont dans un centre de loisirs d'une autre commune.

C'est pour cela qu'ils voulaient refaire une convention avec Launac afin d'aider ces familles.

- **Ralentisseurs :**

Monsieur Olivier FRADET évoque les nouveaux ralentisseurs qui selon lui ne sont pas concluants...

Madame Emmanuelle OULET CORBERA demande s'ils sont définitifs au niveau de la hauteur.

Monsieur Gauthier FOUCART explique qu'ils ont été déjà refaits. L'entreprise a montré la Charte du département et ils n'ont pas le droit de faire des dos d'âne de plus de dix centimètres de haut.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA dit que dans ce cas celui devant la mairie n'est pas homologué.

Monsieur Gauthier FOUCART lui précise qu'il s'agit d'un plateau traversant et non d'un dos d'âne. Et ça n'a pas le même coût.

Monsieur le Maire n'est pas satisfait des travaux. Surtout que l'entreprise sous traite la signalisation au sol et pour l'instant rien n'est fait ce qui peut être dangereux surtout pour les deux roues.

- **Arbre coupé dans la forêt :**

Monsieur Olivier FRADET informe qu'un arbre a été coupé dans la forêt. Il demande si une plainte va être déposée à la Gendarmerie.

Madame Maryse VISSIE explique que des personnes ont coupé un sapin de 8 mètres de haut et qu'ils ont pris juste la cime en laissant le reste sur place. Ce n'est pas le premier malheureusement.

Pour les conseillers il faudrait le signaler.

Monsieur le Maire dit qu'il va le signaler à l'ONF.

- **Souci date de dépôt dossier à la mairie :**

Madame Emmanuelle OULET CORBERA indique qu'il y a un souci au niveau des dates de dépôt de dossier à la mairie. Par exemple pour les demandes de subvention qui seraient arrivées a priori en date et en heure mais qui seraient validées que 10 à 12 jours après. Elle demande à ce qu'un récépissé soit remis.

Monsieur Gauthier FOUCART dit que c'est déjà le cas.

Madame Emmanuelle OULET CORBERA lui répond que ce n'est jamais fait.

Monsieur le Maire dit que ce n'est pas normal.

Monsieur Gauthier FOUCART dit qu'il va se renseigner auprès des secrétaires à la mairie.

Madame Edvine BEAUD informe que ça n'a jamais été fait.

Monsieur Gauthier FOUCART dit que cela va être mis en place.

- **Arbres et paysage :**

Madame Nathalie BUZZINO informe que des arbres vont être plantés avec Monsieur Christian CUQ et les parents d'élèves.

Monsieur le Maire demande si tout est à jour par rapport à ce dossier.

Madame Nathalie BUZZINO lui répond que oui ; la convention est à jour. Il ne manque plus que le devis pour l'intervention d'Arbres et paysage pour le contenu pédagogique. Les services techniques iront chercher les plants le 12 février et il y aura une intervention à l'école après les vacances scolaires avec Le Burgaud et Saint-Cézert. Ce sera un événement sur une journée.

Elle demande où ils pourront mettre d'autres arbres ; il faudra en rediscuter ultérieurement.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance a été clôturée à 21h.

Le Maire,
Laurent ZANETTI

La Secrétaire de séance,
Edvine BEAUD

